



55^{ième} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 2 – Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'Homme en Afghanistan

Intervention de S.E. M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

29 février 2024

Monsieur le Président/Madame la Vice-Présidente,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration présentée par l'Union européenne.

L'Afghanistan a vécu le remplacement de l'état de droit par un état de force, où la violence fondée sur le genre est un outil d'oppression systématique. Les femmes et les jeunes filles sont effacées de la vie publique ; toute dissidence même pacifique est réprimée. Nous saluons le travail que fait le Rapporteur spécial sur la définition du crime contre l'humanité de ce qu'il définit comme une forme d'apartheid fondée sur le genre, en partenariat avec le Groupe de travail sur la discrimination contre les femmes et les filles et la société civile.

Les autorités de fait doivent reconnaître la dignité humaine et protéger les droits de toutes les personnes en Afghanistan et nous les appelons à suivre les recommandations formulées par le rapporteur spécial. Un premier geste serait de rétablir le droit des femmes à travailler pour les Nations unies et les ONG internationales. Nous réitérons notre plein soutien à l'UNAMA et au mandat du Rapporteur spécial. Nous appelons à la protection urgente des Hazara et des autres minorités ethniques, linguistiques et religieuses.

Monsieur le Rapporteur spécial,

vous resoulignez à nouveau la nécessité de résister toute tendance à la normalisation de la situation actuelle en l'absence de progrès démontrés, mesurables et très substantiels du respect des droits humains. Quels sont les principaux critères pour guider les États dans leurs contacts avec les autorités de fait ?

Je vous remercie de votre attention.

(248 mots – temps de parole 1 min 30 s)